

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764011	Date d'inspection Le 02 mai 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire Rivière-Verte		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 4 rue De L'Ecole Rivière-Verte NB E7C 2R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	03 mai 2024	02 mai 2024
Commentaires : les produits ménagés sont dans une armoire avec un cadenas. Le cadenas doit être barré lorsque les enfants sont présent. Le cadenas a été barré lors de notre discussion,			

Commentaires généraux
Inspection de renouvellement fait le 2 mai La halte rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Lors de ma visite, les enfants font des jeux libres, mangent la collation et vont ensuite à l'extérieur. Le parc de l'école est utilisé.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 mai 2024

Date

original signé par
Rolande Dubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 mai 2024

Date